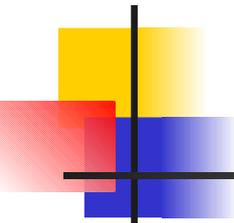


Logiciel libre un bien commun à développer et protéger

4 mars 2008
Exia - Nancy

Frédéric Couchet - fcouchet @ april.org
délégué général
(April - <http://www.april.org>)

« Notre mission depuis 1996 : promouvoir et défendre le logiciel libre »

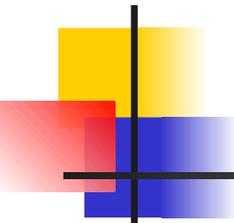


De quoi s'agit-il ?

- Le logiciel libre est un enjeu de société
- Nouveau continent de la pratique humaine pour la production et l'utilisation du savoir
- Batailles en cours dans l'immatériel qui remettent en cause les libertés fondamentales
- Comment faire porter notre voix



**PROMOUVOIR ET DÉFENDRE
LE LOGICIEL LIBRE**



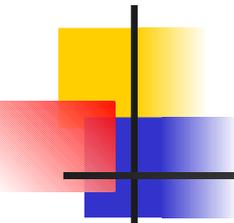
April

- Association fondée en 1996, 2 000 adhérents
- Pionnière du logiciel libre en France et en Europe
- Objectifs
 - **Promouvoir les logiciels libres** dans toutes les sphères de la société
 - **Sensibiliser** le plus grand nombre aux **enjeux des standards ouverts et de l'interopérabilité**
 - **Obtenir des décisions** politiques, juridiques et réglementaires favorables au développement du logiciel libre et aux biens communs informationnels ;
 - **Défendre les droits** des utilisateurs et des auteurs de logiciels libres
 - **Favoriser le partage de la connaissance**



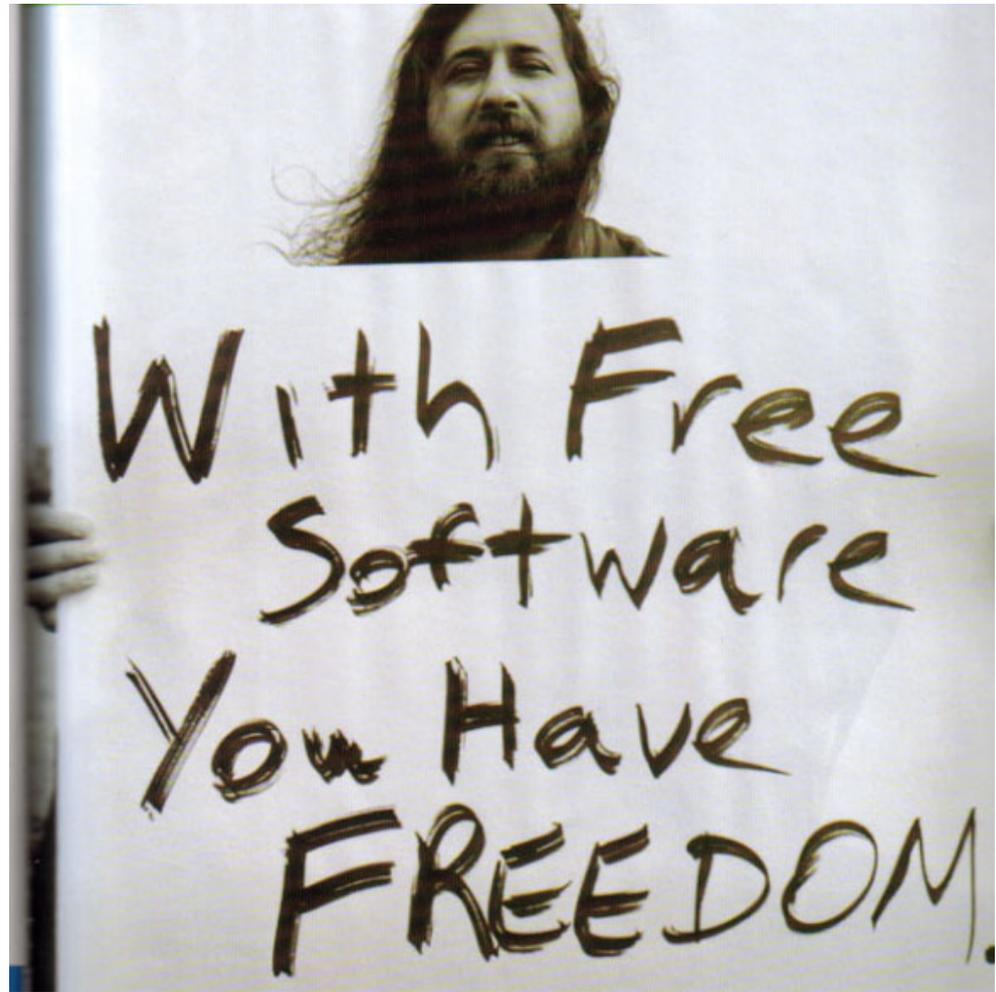
Tu as le droit
de redistribuer
cette recette à qui
tu veux et tu peux la
modifier puis la
redistribuer comme
il te plaît !

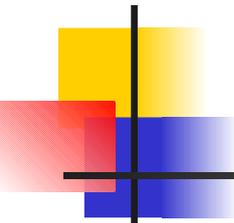




Logiciel libre

- Penser à la libre expression ou le libre-échange, pas à la bière gratuite
- Programme et recette de cuisine
 - Programme = recette exécutable = plat cuisiné
- Quatre libertés :
 - Liberté d'utilisation d'un programme
 - Liberté d'étudier le fonctionnement d'un programme
 - Liberté de modifier un programme
 - Liberté de distribuer un programme
- Ne pas confondre logiciel commercial, logiciel libre et logiciel propriétaire



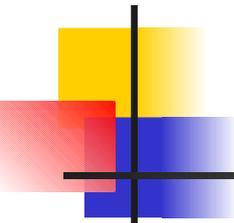


La formalisation du logiciel libre

- Le « logiciel libre » a de fait toujours existé (pratiques des hackers, modèle de la recherche scientifique)
- Richard Stallman formalise le logiciel libre :
 - 1984 - Projet GNU : volonté de créer un système d'exploitation entièrement libre
 - 1985 – Création de la Free Software Foundation (Fondation pour le Logiciel Libre), organisation à but non lucratif :
 - Pour diffuser et financer les projets logiciel libre
 - Pour sécuriser le logiciel libre à tous niveaux
- Rédaction de la GNU General Public License (GNU GPL) avec des juristes



Une philosophie bien connue

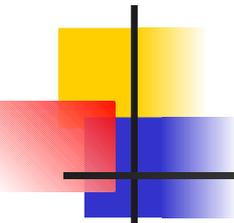


- Liberté, Égalité, Fraternité
 - Liberté: d'utiliser, de faire des copies, des améliorations, de les diffuser
 - Égalité : même droits pour tous
 - Fraternité : coopération de tous, pour construire quelque chose ensemble
- Le logiciel libre n'est pas qu'une question de technique ou de licence



« Celui qui reçoit une idée de moi reçoit un savoir sans diminuer le mien ; tout comme celui qui allume sa bougie à la mienne reçoit la lumière sans me plonger dans la pénombre »

attribué à Thomas Jefferson

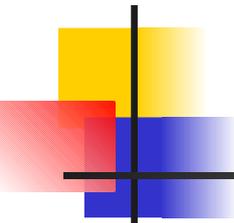


Droit d'auteur

Constitution américaine, 1787, article 1, section 8 : *[Le Congrès aura le pouvoir] De promouvoir le progrès de la science et des arts utiles, en assurant pour un temps limité, aux auteurs et inventeurs, un droit exclusif sur leurs écrits et découvertes respectifs.*

Le droit d'auteur n'est pas un droit naturel des auteurs, mais une concession artificielle qui leur est faite dans l'intérêt du progrès.

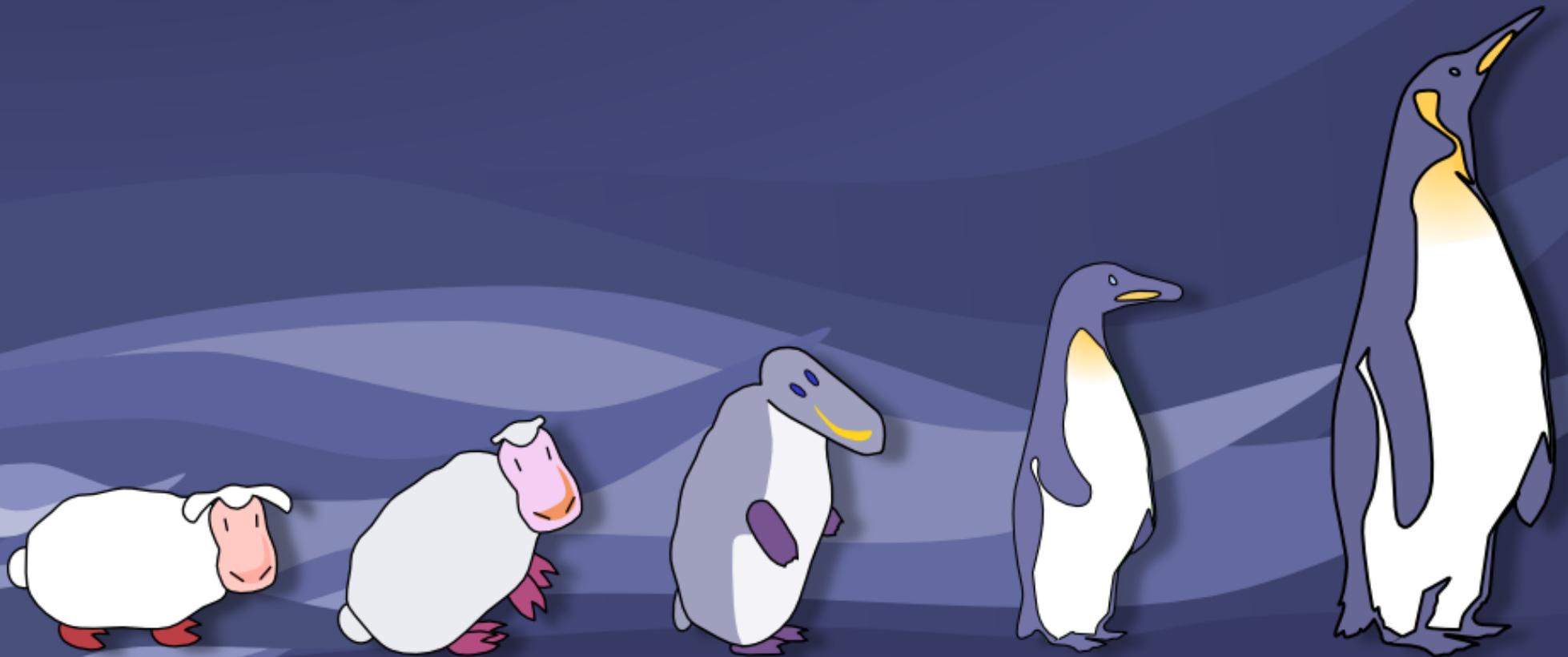
La société peut accorder des droits exclusifs, pour une durée limitée, mais ceci est un privilège pour favoriser le progrès de la science et des arts.



Les licences de logiciel libre

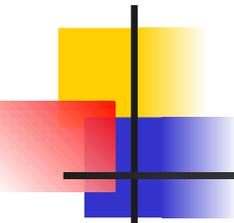
- Le logiciel libre respecte le droit d'auteur
- Les licences d'utilisation déterminent les droits et devoirs des utilisateurs :
 - « Licence propriétaire » : réservation du programme
 - « Licence libre » : organisation de la diffusion du programme
- Les licences de logiciels libres garantissent les quatre libertés du logiciel et pour certaines garantissent la persistance ou hérédité des quatre libertés (copyleft)
- De nombreuses licences exotiques (lisez avant d'adopter)
- Evolution de certaines licences
- GNU GPL : « création d'un pot commun auquel chacun peut ajouter mais rien retirer » (professeur Eben Moglen)

Libérez-vous



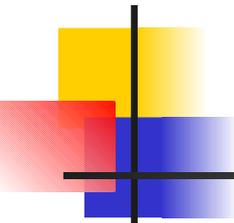
Vous en sortirez grandi.

Aspects éthiques et sociaux



- Liberté, égalité, fraternité
- Entraide, diffusion et partage de la connaissance
- Des outils disponibles pour tous
- Personne ne vous retire votre liberté
- Permettent aux pays en développement de se développer mieux
- Défense des diversités culturelles et linguistiques
- Développement d'une activité locale

Aspects éthiques et sociaux (2)



- transparence
- Protection de la vie privée (pas de fuite d'informations ou de contrôle de l'usage privé)
- Développement basé sur un besoin et non un marché
- Offrir du choix : les logiciels libres offrent une alternative face à un quasi-monopole
- Abus de positions dominantes
- Diversité de l'écosystème informatique
- On ne paye que la valeur ajoutée

01

INFORMATIQUE

N° 1001 - 17 NOVEMBRE 2006 01net.com

TECHNOLOGIES

Java : Sun ose la licence GPL P.16



ENQUÊTE

Xen, une menace bien réelle pour VMware P.40

DOSSIER

DÉVELOPPEURS

L'influence de l'open source sur les métiers P.44



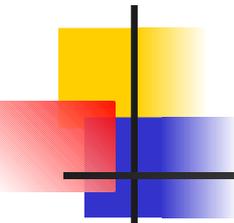
SPÉCIAL LIBRE

UN MODÈLE APPROUVÉ

L'Association de promotion et de recherche en informatique libre (April) fête ses dix ans (voir notre Événement page 6). L'occasion, pour «01», de consacrer toutes ses rubriques à ce phénomène open source dont l'attrait ne cesse de grandir.

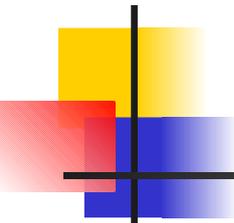


01net.com, 11 rue de la République, 92000 Nanterre



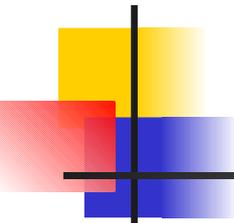
En plus on peut faire du business

- pérennité : maîtrise du code source et de son évolution
- souplesse : adaptation à des besoins particuliers
- Compétition « ouverte », aucun secret de fabrication
- faible coût : bénéficiaire du travail déjà fait
- interopérabilité
- modèles économiques (services...)
- logiciel privé libérable
- dans le respect de l'indépendance et la liberté de choix



L'expansion des logiciels libres

- Développement de couches basses (projet GNU, noyau Linux, projets BSD)
- Linux + GNU + Xfree86 + ... = système d'exploitation complet
- Distributions GNU/Linux, systèmes BSD, logiciels libres pour environnements propriétaires
- Environnements de bureau, logiciels grand public, développement de logiciels métiers
- Les outils sont disponibles pour tous usages
- Un marché en pleine expansion
- La question du logiciel libre est devenue une question naturelle pour les DSI...
- Des acteurs industriels font le choix technique et/ou stratégique du logiciel libre et certains souhaitent aller plus loin (CDC, Easy Neuf...)



Un outil de politique publique

- Le Logiciel Libre est de plus en plus perçu par les pouvoirs publics et les décideurs comme :
 - un outil de souveraineté et de politique industrielle
 - un moyen de maîtrise des finances publiques
 - un facteur de développement durable.
- Développement de l'administration électronique avec du logiciel libre
- Utilisation croissante par les pays en voie de développement
- Migration des postes de travail des députés français en 2007

Les ordinateurs, Internet et le Web, c'est avant tout l'échange et le partage. Mais quelque chose coince au niveau des logiciels... Impossible, en général, de lire leur contenu ou de les modifier, et interdiction de les partager. Heureusement, une autre philosophie existe: celle du logiciel libre.

Feuilleton informatique: résumé des épisodes précédents

L'épisode d'avant-hier...

Dans les années 1960, ce sont les débuts de l'informatique. Les chercheurs, seuls à utiliser les ordinateurs, créent des logiciels et se les échangent. Tous peuvent alors les utiliser, les étudier en détails, les améliorer, puis les remettre à la disposition des autres.

L'épisode d'hier...

Dans les années 1980, de plus en plus de personnes achètent des ordinateurs. Des logiciels développés par des grandes sociétés en rendent l'utilisation beaucoup plus simple. Mais ces logiciels «propriétaires» sont vendus par des éditeurs qui refusent d'en donner la composition. C'est comme si on nous servait un plat cuisiné, sans en donner la recette ni les ingrédients. Résultat: impossible de rectifier en cas de bogue... ni d'améliorer la «recette» pour l'adapter au mieux à nos besoins.

L'épisode d'aujourd'hui...

Des développeurs proposent des logiciels libres. Ils sont souvent gratuits, ou moins chers que les autres. Mais surtout, on peut étudier leur fonctionnement. À nous de les copier, de les perfectionner si on a une idée, avant de les remettre en circulation. C'est le partage. Et dans le monde numérique, donner c'est «s'enrichir»! Car on ne perd rien, et on profite à son tour des améliorations produites par les autres...

Mais, c'est pas mon logiciel Tirefox 2.9.8 !!!

En effet je l'ai modifié, c'est Tirefox 2.9.9 maintenant, mais l'interface est bizarre...

Oui, hier soir je lui ai refait un look plus fashion... C'est le Tirefox 3.0!

Sont-ils fiables?

Oui, les logiciels libres tournent très bien. Ils sont moins vulnérables aux virus et aux failles de sécurité. Puisqu'on peut étudier leur fonctionnement, corriger des bogues est plus facile. Dès qu'un problème survient, les développeurs de la communauté du logiciel libre planchent pour le régler.

N'oubliez pas!

On n'a pas le droit de copier un logiciel «propriétaire» (excepté la copie de sauvegarde). Après l'achat, on ne peut l'installer que sur un seul ordinateur. Pas question de lire les millions de lignes de code qui composent son programme, et encore moins de les modifier.

On a le droit d'utiliser comme on veut un logiciel libre: pour le copier, étudier son contenu, l'adapter à ses besoins, ajouter des fonctions, remédier aux bogues, puis faire profiter la communauté de cette nouvelle version.

Le droit de choisir!

Chacun a le droit de choisir entre un logiciel «propriétaire», édité par Microsoft ou Symantec entre autres, et un logiciel libre. Mais actuellement, la plupart des ordinateurs sont vendus avec un système d'exploitation et des logiciels propriétaires de grands éditeurs. On ne peut pas acheter la machine sans eux! Et du coup, par facilité, on s'en contente.

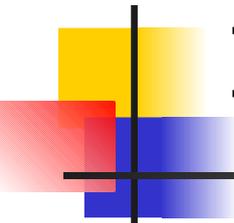
Où les trouver?

Rendez-vous sur www.framasoft.net, l'un des annuaires les plus complets de logiciels libres compatibles avec les PC. Fiches, forums, explications, on vous prend par la main pour débiter avec Firefox (un navigateur internet), OpenOffice (tableur, traitement de texte...), Gaim (une messagerie instantanée), etc. Et si vous voulez aussi carrément installer un système d'exploitation libre, le plus connu et le plus fiable est GNU/Linux. On peut aussi acheter des CD de logiciels libres dans certains grands magasins.



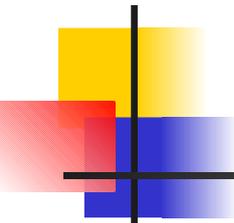
Merci à Frédéric Couchet de l'April (Association pour la Promotion et la Recherche en Informatique Libre <http://www.april.org>)





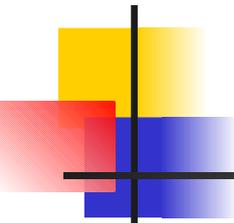
Internet la structure qui connecte

- Convergence en dématérialisation d'un nombre croissant d'activités et développement des réseaux
- diffusion et développement en réseau : nombreux contributeurs, utilisateurs, auto-organisation
- coopération rendue possible à grande échelle
- tout le monde est connecté à tous sans intermédiaire
- création du libre fondée sur l'utilité sociale
- barrière floue entre utilisateurs et producteurs de savoirs (utilis'acteurs)
- la création collaborative de ressources libres semble être un phénomène naturel sur Internet : textes, musiques... (licence Art Libre, Creative Commons...)



Une autre convergence

- Convergence entre éditeurs de logiciels propriétaires et majors de l'édition et des médias
- Principe de base : « *celui qui a développé ou rassemblé l'information devrait avoir le contrôle total de la façon dont vous l'utilisez* »
- Remise en cause des libertés individuelles, du libre choix, du respect à l'usage privé et à la vie privée
- DRM (contrôle de l'usage numérique), «informatique de confiance» ou déloyale, «bios tatoués», vente liée, brevets logiciels...
- Utilisation d'outils techniques et du droit d'auteur pour restreindre les droits des utilisateurs



Libertés numériques

- Les pratiques de la vie basculent sur l'ordinateur
- La liberté informatique n'est pas plus importante que les libertés fondamentales, mais on a besoin de la liberté informatique pour maintenir les autres libertés
- Vous achetez un livre papier, vous disposez de libertés fondamentales :
 - vous pouvez le lire comme bon vous semble
 - vous pouvez le lire avec les lunettes de votre choix
 - « on » ne peut pas contrôler ces usages
- Vous achetez un DVD ou de la musique en ligne :
 - « on » vous impose de visualiser certaines pages (publicité...)
 - « on » vous impose le choix d'un lecteur multimédia
 - contrôle d'usage : (DRM) et leur protection juridique



DRM



**"trusted"
computing**



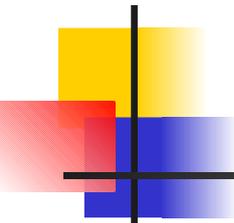
**brevets
logiciels**



**vente
liée**

« Si les gens savaient qu'il y a un DRM, ce que c'est et comment il fonctionne, nous aurions déjà échoué »

Peter Lee, cadre chez Disney



DRM/DADVSI

- DRM : « dispositifs de contrôle d'usage »
- Traité OMPI/DMCA/EUCD/DADVSI : protection juridique des DRM
- Une protection récursive : « *En quelque sorte, la technique doit venir protéger le droit, et on me dit, le droit doit venir protéger la technique* » professeur Michel Vivant
- DADVSI :
 - loi mal préparée et examinée en urgence, « bug législatif ». Du jamais vu au niveau du lobbying pour une loi qui ne satisfait personne
 - insécurité juridique pour les citoyens et les développeurs
 - l'APRIL a déposé un recours devant le Conseil d'État
- Etude d'impact de la loi (article 52 de DADVSI), « Mission Olivennes » sur le téléchargement illicite, DADVSI 2 en 2008

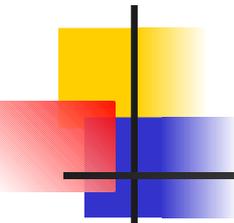
VOTRE CLÉ EST INVALIDE
POUR LA BERCEUSE N° 31
VEUILLEZ



**HALTE AU LOGICIEL FOU,
NOURRI AU BREVET LOGICIEL**

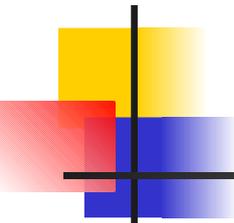


**SEUL LE LOGICIEL LIBRE GARANTIT
UNE TRAÇABILITÉ TOTALE DES SOURCES.**



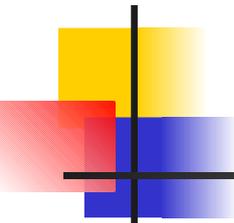
Brevets logiciels

- « Protection » d'une idée et non plus de l'expression d'une idée
- Brevets sur des "inventions que l'on peut mettre en oeuvre à l'aide d'un ordinateur" (en fait des règles abstraites enrobées en jargon informatique)
- Introduction d'une brevetabilité illimitée de toutes les idées y compris les méthodes d'organisation du travail, de l'éducation... entravant la libre circulation des idées, défavorisant les PME/PMI, etc.
- En contradiction avec la lettre comme avec l'esprit de la loi en vigueur. Pratiques illégales de l'Office Européen des Brevets
- Diminution de l'innovation logicielle (conclusion études économiques)
- Arme de guerre économique contre les PME/PMI : « champ de mines »
- Directive européenne massivement rejetée en juillet 2005
- Mais ce n'est pas terminé



DRM « next generation »

- « Trusted computing »
- « Informatique de confiance » ou déloyale ?
- Contrôle à distance de votre ordinateur
- Chaque opération pourra exiger une permission explicite
- Nouvelles règles téléchargées automatiquement
- « Bios tatoué »



Vente liée - www.racketiciel.info

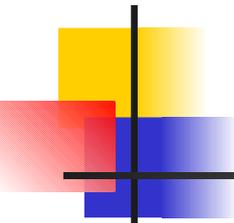
- La vente liée est le fait de se voir imposer, à l'achat d'un matériel informatique, une ou plusieurs licences logicielles
- Elle est interdite quand il n'est pas possible d'acheter le matériel et les licences logicielles séparément
- Pas de choix pour le consommateur
- Le problème d'affichage ne permet pas d'avoir les éléments de prix pour comparer
- Un frein très important pour l'adoption du logiciel libre par le grand public
- Pas de réactions réelles des institutions gouvernementales
- Des procès ont eu lieu pour obtenir des remboursements
- Émission « Service Public » de France Inter en février 2008 (avec l'April et l'UFC)
- Intervention de députés lors du projet de loi sur la consommation fin 2007. Luc Chatel nie le problème.

On veut
des ordinateurs
à poil !



« Une grande partie des fabricants proposent des ordinateurs nus ou avec le système d'exploitation Linux »

Luc-Marie Chatel, secrétaire d'État chargé de la Consommation et du Tourisme



Libertés

- Informer, sensibiliser, mobiliser
 - les élus, les décideurs
 - les enseignants, les formateurs
 - les citoyens ...
- Reprendre le contrôle de l'évolution législative et politique



**PROMOUVOIR ET DÉFENDRE
LE LOGICIEL LIBRE**

CANDIDATS.FR

Libertés numériques et
Logiciels Libres en campagne



10110101
0101110
110010
1011001



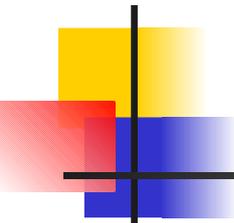
CARTE
ÉLECTORALE



J'AI SIGNÉ

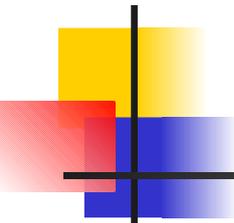


LE PACTE
DU LOGICIEL LIBRE



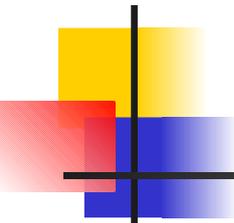
Des campagnes de défense du logiciel libre avec l'April

- EUCD.INFO contre la loi DADVSI
 - 175.000 signatures à la pétition
 - des avancées considérables dans le parlement (vote d'amendements)
 - une reconnaissance du libre par les politiques
 - des retombées internationales
- Candidats.fr - une initiative unique dans le monde
 - sensibilisation des candidats à la présidence de la république. Réponse des principaux candidats (8 sur 12) dont les deux finalistes
 - Pacte du Logiciel Libre : 69 députés signataires
 - Candidats.fr Municipales/cantonales 2008
- Bataille ISO/AFNOR sur OOXML



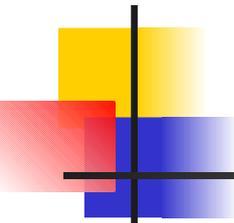
Et la suite ?

- On n'a pas fini avec les lois sur le droit d'auteur (IPRED II, traité des broadcasters à l'OMPI...) et il y a bien d'autres combats
- On a marqué de nombreux points
- Nos « adversaires » ne nous laisseront pas de répit
- De nombreuses « structures » informent, influencent... les décideurs politiques
- Le système légal est construit par les politiques, les juristes et ceux qui s'y intéressent
- Nécessité d'être présent partout pour continuer à dégager des espaces de libertés (activisme électronique, présence dans les réunions officielles et groupes de travail pour porter la contradiction...)



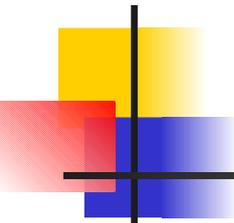
Mais encore ?

- Les politiques ont besoin d'acteurs identifiés, pérennes et «représentatifs» (« combien de divisions ? »)
- Nécessité d'avoir des personnes à temps plein sachant travailler avec les bénévoles et les experts du réseau pour catalyser les énergies et être un noeud de communication
- Actions orientées grand public et vigilance faces aux menaces mais aussi aux opportunités
- Agir là où on est utiles et où est notre pertinence
- Relais local aux actions nationales (politiques, presse...) et vice-versa



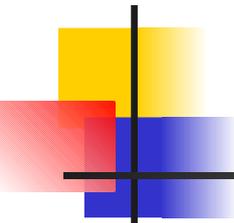
Le rôle de l'April

- Etablir une structure de promotion et de défense du logiciel libre avec des moyens à la hauteur des enjeux
- Représenter le plus possible la diversité du logiciel libre et ses acteurs
- Volonté de développer les moyens humains et financiers en 2004
 - 200 membres à l'époque en 2004
 - près de 2 000 aujourd'hui (dont 130 personnes morales : entreprises, associations, collectivités...)
 - l'écoute de nos interlocuteurs a changé
- 1er permanent en mars 2005. Aujourd'hui :
 - 1 délégué général
 - 1 chargée des dossiers institutionnels
 - 1 assistante de direction



Aidez-nous

- Les prochaines années s'annoncent encore plus actives et l'issue des batailles sera déterminée par notre capacité de mobilisation, d'action et d'adaptation
- L'April s'impliquera dans ces batailles et a besoin de l'implication du plus grand nombre.
- Nous devons faire entendre notre voix.
- Adhérer pour manifester son soutien à l'objet de l'association et ses valeurs, mutualiser les moyens pour agir sur les institutions, augmenter sa représentativité (objectif : 5 000 adhérents fin 2008)



Soutenez le logiciel libre

« L'APRIL joue en France un rôle fondamental et unique pour la promotion et la défense du logiciel libre et de ses différents acteurs. La liberté informatique est un enjeu de société et il est essentiel, aujourd'hui plus encore qu'avant, de soutenir celle-ci en rejoignant l'April. J'encourage tous les citoyens épris de liberté informatique à adhérer dès maintenant à l'April »,

Richard Stallman

**Soutenez le logiciel libre
en adhérant maintenant à l'April**

<http://www.april.org/adherer>

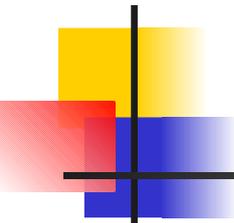
(Objectif : 5 000 adhérents fin 2008)

Références

- GNU - <http://www.gnu.org>
- APRIL - <http://www.april.org>
- Candidats.fr - <http://www.candidats.fr>
- EUCD.INFO - <http://www.eucd.info>
- Me contacter : fcouchet@april.org

Merci de votre attention. Questions ?





Réutilisation

Le présent document est Copyright (c) 2008 APRIL

Permission vous est donnée de copier, distribuer et/ou modifier ce document selon les termes de la Licence GNU Free Documentation License, Version 1.1 ou ultérieure publiée par la Free Software Foundation ; sans section inaltérable, sans texte de première page de couverture, et sans texte de dernière page de couverture.

Le texte de la GNU Free Documentation Licence est disponible à l'URL suivante : <http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html>